



SESSION D'ANGERS – 2023

Sesquicentenaire

**DÉCLARATION D'ANGERS POUR LE 150^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL**
Justitia et Pace

Nous, membres de l'Institut de Droit international, réunis à Angers pour célébrer le 150^{ème} anniversaire de notre Institut,

Rappelant que, depuis sa fondation en 1873, conformément à sa vocation l'Institut s'est employé à faire progresser la justice et la paix entre les peuples et les êtres humains ; qu'à cette fin il a constamment œuvré au développement de liens pacifiques entre les nations, au progrès et au respect du droit international, et à l'élimination des difficultés découlant des divergences entre les droits nationaux,

Conscients que les défis de notre temps, moraux, juridiques, économiques et autres, prennent de plus en plus des dimensions planétaires, que la pauvreté, la dégradation de l'environnement et, en particulier le changement climatique, la pollution des sols, des eaux et de l'air, les avancées de la désertification ou la perte de la biodiversité, sont des défis mondiaux qui nous obligent tous à repenser notre relation non seulement les uns envers les autres en tant qu'êtres humains, mais aussi envers la planète, et *reconnaissant* que, comme le dit la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, « la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance »,

Préoccupés par les menaces qui pèsent sur l'intégrité du droit international et sur le respect de la règle de droit, notamment, du fait de la persistance de graves conflits armés et des inégalités entre les États et en leur sein,

Reconnaisant notre responsabilité pour favoriser le progrès du droit international et l'avènement d'un monde juste, pacifique et pleinement respectueux des droits de la personne humaine et de l'environnement,

Réaffirmons notre volonté de contribuer, conformément à nos Statuts, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à l'observation du droit international, y compris des règles applicables en cas de conflits armés et à la primauté des principes de justice et d'humanité qui doivent régir les relations entre peuples et êtres humains,

Réaffirmons également notre engagement à promouvoir le respect des principes de la Charte des Nations Unies, les droits fondamentaux de la personne humaine et les principes de protection de l'environnement,

Considérons que l'Institut, en tant qu'association exclusivement scientifique, composée de personnalités indépendantes ayant prouvé leur attachement au droit international dans le domaine de la théorie ou de la pratique, continue à offrir un forum unique de débats et à travailler en vue de faire avancer les idéaux pour lesquels il a été créé il y a 150 ans,

Proclamons notre détermination à continuer de faire progresser la justice et la paix entre les peuples et les êtres humains, sans discrimination, en favorisant le progrès du droit international tant public que privé ; et

Appelons solennellement tous les États, peuples et autres acteurs internationaux à contribuer à l'avènement d'un monde juste et pacifique et d'un développement durable, équitable pour tous et respectueux de la nature, à intensifier leur coopération à cette fin et à œuvrer à l'approfondissement et au respect des principes et règles du droit international, en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales et la justice entre les peuples du monde.
